



European Center for  
Not-for-Profit Law

# Naviguer pour accéder à des services financiers pour les OSC

## Un guide pratique

## Introduction

Les organisations de la société civile (OSC) rencontrent souvent des difficultés pour accéder aux services financiers dans les banques ou autres institutions financières. Sur la base de [recherches](#) antérieures, nous savons que ces difficultés financières sont complexes et multifactorielles. Elles peuvent être dues à un manque de soutien et d'orientation réglementaires pour les institutions financières et les OSC, soulignant l'absence d'incitations à aborder le problème de manière significative. Elles sont également le résultat d'un manque de connaissances de la part des institutions financières sur la manière dont les OSC fonctionnent dans la pratique et sur la façon dont cette logique diffère des opérations des entreprises privées.

Avec ce guide pratique, ECNL vise à fournir un aperçu, basé sur l'expérience, des pratiques de profilage et de suivi du risque client pour les OSC au sein des institutions financières – à savoir, les banques. Nous fournissons également des recommandations pour naviguer dans ce système souvent opaque et complexe, en nous basant sur les pratiques actuelles et concrètes des institutions financières sans analyser si celles-ci sont pleinement compatibles avec les mesures internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT) ou avec les normes internationales en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire. Du point de vue des OSC, il est crucial de comprendre, de décortiquer et de savoir à l'avance ce qui est attendu ou requis dans leur contexte, dans le but de favoriser une meilleure compréhension et un meilleur dialogue entre le secteur des OSC et les institutions financières. Il est également important que les donateurs et les bailleurs de fonds reconnaissent les difficultés à accomplir certaines actions (comme l'ouverture d'un compte bancaire séparé par une OSC) et qu'ils apportent leur soutien à la société civile lorsqu'elle navigue à travers des exigences financières contraignantes.

## Glossaire

**Diligence raisonnable du client:** l'acte de réunir des informations d'identification afin de vérifier l'identité d'un client et d'évaluer plus précisément le niveau de risque qu'il présente.<sup>1</sup>

**Institution financière:** toute personne physique ou morale qui exerce à titre professionnel une ou plusieurs activités ou opérations pour ou au nom d'un client, telles que l'acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables du public, le prêt d'argent ou les services de transfert de valeurs, l'émission et la gestion de moyens de paiement, etc.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> <https://complyadvantage.com/insights/cdd-customer-due-diligence/>

<sup>2</sup> <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/pdfs/FATF%20Recommendations%202012.pdf>

**Intégration:** processus par lequel un client établit une relation avec la banque et fournit toutes les informations nécessaires à la banque pour ouvrir un compte.<sup>3</sup>

**Personne politiquement exposée:** personnes qui sont ou ont été chargées de fonctions publiques importantes, par exemple les chefs d'État ou de gouvernement, les hauts responsables politiques, les hauts fonctionnaires du gouvernement, de la justice ou de l'armée, les cadres supérieurs de sociétés d'État, les responsables de partis politiques importants.<sup>4</sup>

## 1. Quel est le processus d'inclusion d'un nouveau client par une institution financière ?

- Les OSC sont soumis à des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle (CDD) fondées sur les normes du GAFI.
- Le CDD est effectué auprès de toutes les personnes physiques et morales ouvrant un compte ou ayant une relation d'affaires avec une institution financière (banque), et pas seulement auprès des OSC.
- Les institutions financières recherchent, discutent avec le client et établissent les transactions et activités attendues de leurs clients avant l'ouverture du compte. Cela fait partie de l'onboarding – un processus d'inclusion d'un nouveau client.
- Au cours de l'onboarding d'un CSO, les institutions financières collectent des informations pour s'assurer que le client potentiel du CSO dispose de la gouvernance interne, des systèmes et des contrôles financiers adéquats.
- Voici quelques-uns des documents qui sont généralement demandés pour vérifier la structure de gouvernance et de contrôle du client :
  - Enregistrement de l'entité juridique
  - Structure juridique et de gouvernance
  - Statuts
  - Formulaire CRS / FATCA (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act est une législation visant à prévenir l'évasion fiscale des personnes américaines. CRS – Common Reporting Standard est l'équivalent mondial non-américain de FATCA)
  - Copie authentifiée de la pièce d'identité (représentant légal).
  - Si possible, rapport annuel

Regardez la vidéo d'ECNL sur les problèmes d'accès financier ici:  
<https://youtu.be/p3xcoGX3PcQ>

<sup>3</sup> <https://www.elixirr.com/2016/11/customer-onboarding-banking/>

<sup>4</sup> <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/pdfs/FATF%20Recommendations%202012.pdf>

- Preuve de l'examen et/ou de la signature de la commission ou de l'organisme de réglementation
  - Caritatif compétent (le cas échéant)
  - Comptes vérifiés annuellement (pas au début mais après)
  - Certificat de l'autorité d'enregistrement, confirmant les noms des membres du conseil d'administration et/ou des fondateurs de l'OSC.
  - Casier judiciaire vierge pour les fondateurs/membres du conseil d'administration et/ou déclaration confirmant l'absence de casier.
- Les institutions financières créent un profil d'activité et de risque de leurs clients. Pour ce faire, ils posent généralement les questions suivantes :
    - Pourquoi ouvrez-vous un compte dans cette juridiction ? Est-il logique, rationnel et plausible que vous l'ouvriez ici ?
    - Quels sont les flux monétaires entrants et sortants prévus ?
    - Quel type de transactions et autres activités sont prévues sur le compte que vous cherchez à ouvrir ?
    - Quelles sont vos activités, quel est votre secteur d'activité et quels sont les pays avec lesquels vous êtes en relation ?
    - Êtes-vous une personne politiquement exposée (PPE) ou êtes-vous affilié à une PPE ?
    - Les transactions sont-elles effectuées en lien avec un pays à haut risque tel que défini par notre juridiction, notre organisation et/ou le GAFI ?
    - Quel est le chiffre d'affaires attendu sur le compte (devises, produits et services, dons) ?
  - En outre, les OSC, ainsi que tous les autres clients, font l'objet d'un contrôle permanent, afin de détecter les médias défavorables ainsi que les sanctions financières ciblées (y compris les listes de sanctions compilées commercialement, les listes d'individus à haut risque, etc..)
  - Ces bases de données commerciales peuvent contenir des informations erronées ou non vérifiées qui peuvent finir par orienter les décisions concernant les profils de risque (non) acceptables des clients.
  - L'étape finale consiste à attribuer au client un profil de risque qui servira de base à la surveillance continue. Les institutions financières s'appuient sur les directives internationales pour attribuer à chaque groupe de clients un niveau de risque différent en matière de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, en fonction de leur propre "appétit pour le risque".

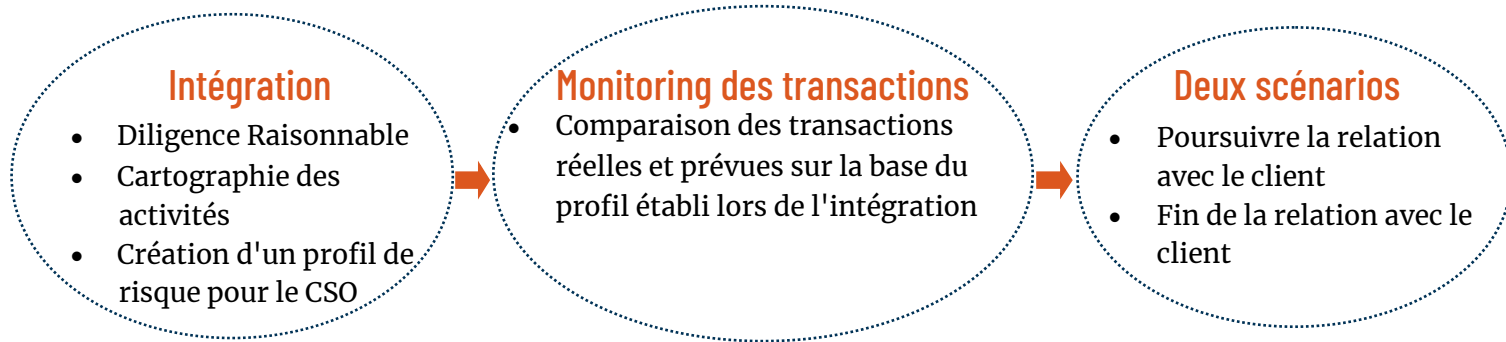
## 2. Qu'est-ce qui est considéré comme des activités ou des transactions suspectes du point de vue de l'institution financière ?

- Les institutions financières sont tenues de contrôler les transactions effectuées tout au long de la relation avec leurs clients. Ce processus s'appelle le monitoring des transactions.

- Lors du monitoring des transactions des OSC, les institutions financières comparent les transactions réelles par rapport aux transactions attendues/mappées/profilées du client pendant le processus d'onboarding, sur la base des informations recueillies en posant les questions suivantes. *Les activités doivent correspondre au profil du client, sans quoi des signaux d'alarme sont émis.*
- Tout ce qui sort de l'ordinaire et ne correspond pas au profil déclenche des signaux d'alarme. Les institutions financières sont alors tenues d'enquêter sur les raisons de ces écarts entre les transactions prévues et les transactions réelles, ce qui demande du temps et des ressources aux institutions financières et aux OSC.
- **Exemples de signaux d'alarme typiques pour tout client :**
  - envoyer de l'argent dans des régions/pays que les OSC n'ont pas répertoriés comme lieu de leurs activités ;
  - recevoir des sommes d'argent étranges de sources étranges ou inconnues ;
  - retrait et dépôt d'espèces ;
  - recevoir des montants inhabituels ;
  - l'origine ou la destination de l'argent n'est pas claire ou inconnue ;
  - la transaction a été exécutée avec une contrepartie (étrangère) qui n'est pas suffisamment vérifiable par des outils de vérification tiers ou de source ouverte ;
  - la transaction a été exécutée avec une contrepartie au sujet de laquelle les médias ont fait état d'informations défavorables ;
  - la déclaration du client concernant la transaction n'est pas claire et ne peut être suffisamment étayée par des documents ;
  - fréquence de transaction inhabituelle et/ou en volume ;
  - les transactions avec des pays à haut risque;
  - les transactions avec des clients et/ou des pays sous sanctions ;
  - les transactions avec des personnes politiquement exposées (PPE);
  - les paiements transfrontaliers qui ne sont pas caractéristiques ;
  - des mots à la mode qui correspondent à des termes prédéfinis, identifiés comme révélateurs d'une activité suspecte, tels que islam, djihad, etc.
- **Autres signaux d'alarme envisagés pour le secteur des OSC :**
  - L'OSC utilise le crowdfunding et les médias sociaux pour solliciter des dons, puis sa présence en ligne disparaît ou est fermée ;
  - Caractéristique inhabituelle le compte CSO montre des signes d'augmentation inexplicite des dépôts et de l'activité de transaction ;
  - L'OSC est incapable de rendre compte de l'utilisation finale de tous ses fonds/ressources ;



- Le CSO utilise des arrangements bancaires ou des réseaux financiers inutilement complexes pour ses opérations, notamment à l'étranger ;
  - L'OSC, ou ses représentants, utilisent des documents falsifiés ou contradictoires ;
  - Absence inattendue de contributions de donateurs situés dans le pays ;
  - L'OSC semble avoir peu ou pas de personnel et une présence physique limitée ou inexistante, ce qui est en contradiction avec son objectif déclaré et l'ampleur de son activité financière ;
  - Fonds de l'OSC mélangés à des fonds personnels/privés ou d'entreprise.
- L'alerte rouge comprend la consultation des dossiers internes pour connaître les évaluations de risques antérieures et les transactions du CSO qui auraient pu être signalées en interne dans le passé.
- Après avoir effectué les recherches initiales, l'analyste peut décider qu'une procédure d'approche du client doit être lancée : un gestionnaire des relations ou la personne ou l'unité responsable du client doit contacter le CSO et demander des éclaircissements.
- Après avoir effectué les recherches initiales, l'analyste peut décider qu'une procédure d'approche du client doit être lancée : un gestionnaire des relations ou la personne ou l'unité responsable du client doit contacter le CSO et demander des éclaircissements.
- En outre, la surveillance continue comprend l'examen des clients pour vérifier s'ils figurent sur les listes de sanctions et de PPE, des sources médiatiques pour détecter la mauvaise presse sur les personnes ou les OSC.
- Les prestataires externes offrent aux grandes institutions financières un "filtrage des médias défavorables" (également appelé "filtrage de la mauvaise presse"), qui se définit comme "tout type d'information défavorable trouvée dans une grande variété de sources d'information - tant les organes d'information "traditionnels" que ceux provenant de sources non structurées".
- Il existe également des logiciels de surveillance des réseaux sociaux qui permettent d'inclure l'activité des réseaux sociaux dans le processus de surveillance.
- Sur la base des avis des clients, les institutions financières peuvent prendre plusieurs décisions en matière de sécurité.
  - Ils peuvent parvenir à un accord avec un client après que ce dernier ait posé des questions et y ait répondu. Dans de nombreux cas, aucune mesure ne peut ou ne doit être prise, ou l'institution peut modifier le profil de risque du client et mettre en place une surveillance accrue.
  - Toutefois, l'institution financière peut décider que le profil de risque d'un client est inacceptable, et que le client doit être " exclu " et son compte fermé.



### 3. Comment aborder les problèmes sur un plan pratique afin de rendre le processus moins néfaste

Un certain nombre de "signaux d'alarme" typiques pour l'institution financière présentent une activité ou une situation habituelle et typique de la pratique du non profit et des opérations des OSC. Réception de montants étranges de la part de divers donateurs, transactions avec de nouveaux pays en raison de projets nouvellement approuvés (non répertoriés lors de la conversation initiale au cours du processus d'intégration), moins de personnel physique que prévu (en raison, par exemple, du grand nombre de bénévoles sur le terrain), transactions avec des pays à haut risque (où l'aide et les services sont nécessaires), crowdfunding en ligne, absence de donateurs dans le pays résident - toutes ces situations sont courantes dans le domaine de la société civile, mais semblent risquées d'un point de vue financier et commercial.

Dans les pays où cela est possible, il est nécessaire de promouvoir des dialogues stratégiques entre les OSC, les associations bancaires, les autorités pour aborder conjointement ces pratiques bancaires et trouver un dénominateur commun d'exigences qui satisfont au respect des activités de supervision des entités bancaires, mais qui n'entravent pas le travail légitime des OSC.

En savoir plus sur  
Centre d'apprentissage de l'ECNL:  
<https://learningcenter.ecnl.org/>

Outre le renforcement de l'éducation et du plaidoyer auprès des régulateurs et des institutions financières, **voici ce que les OSC peuvent faire en pratique pour atténuer certains de ces problèmes :**

- a) Au départ, étudiez les exigences de l'institution financière et arrivez en sachant que vous avez toutes (ou la plupart) des informations requises.
- b) Fournir de nombreuses informations pendant le processus d'accueil, être aussi ouvert et transparent que possible sur les sources de financement et les projets, les activités et les lieux de travail, ou les éventuelles difficultés futures.
- c) Demandez à l'institution financière quels sont les risques qu'elle considère en particulier pour les OSC clientes, ce qu'elle utilise comme référence pour le régime de sanctions (par exemple, quels sont les pays à

- haut risque pour l'envoi ou la réception de fonds) et autres conseils pour les clients. Demandez des conseils écrits s'ils sont disponibles.
- d) Mettez à jour l'institution financière avec les informations les plus récentes sur vos activités, votre travail, vos donateurs, les pays dans lesquels vous opérez - au moins une fois par an. Envoyez-leur un courriel avec ces informations et demandez-leur une personne à contacter.
  - e) Si la nature du travail ou des activités change (de nouveaux projets importants sont entrepris, de nouveaux donateurs, de nouveaux pays à risque) ou si les OSC commencent des transactions avec des pays potentiellement en crise ou des zones à haut risque (demandez à l'institution financière quelles sont les zones à haut risque pour elle), informez-en immédiatement l'institution financière.
  - f) Prévenez toujours l'institution financière avant d'entreprendre des transactions vers/depuis des pays à haut risque.
  - g) Si vous devez déposer ou retirer de l'argent liquide en grandes quantités ou fréquemment, informez-en l'institution financière à l'avance.
  - h) votre travail, votre personnel, vos donateurs ou vos partenaires, communiquez avec l'institution financière à ce sujet et expliquez la situation, en montrant pourquoi elle est fautive ou mal comprise.
  - i) Assurez-vous de disposer d'une documentation appropriée qui puisse appuyer et justifier chaque transaction. Essayez de convenir à l'avance avec le représentant de l'institution financière des informations justificatives qu'il acceptera pour justifier la transaction.
  - j) Demandez aux banques une "interprétation" ou des notes interprétatives des indicateurs suspects ou du comportement attendu du client en fonction du profil de risque de l'OBNL.





European Center for  
Not-for-Profit Law

European Center for Not-for-Profit Law Stichting  
5 Riviervismarkt, 2513 AM  
The Hague, Netherlands  
[www.ecnl.org](http://www.ecnl.org)  
[twitter.com/enablingNGOlaw](https://twitter.com/enablingNGOlaw)

